

Hésitations entre Master 1 Droit privé général ou des Affaires

Par **Sherlock**, le **16/08/2015** à **19:33**

Je viens d'avoir ma licence en droit et je souhaiterais devenir juriste du numérique et de l'internet en passant par le master 2 qui y est dédié à Toulouse. En me renseignant sur ce master, je me suis rendue compte que pour y rentrer il suffisait d'avoir un Master 1 de droit privé dans n'importe quel domaine (Gestion de patrimoine, pénal, privé général ou droit des affaires), avec une infime préférence pour un master 1 de droit des affaires.

Mon premier choix s'orientait au départ vers le Master 1 droit privé général pour le droit des successions en TD, matière qui m'a toujours intéressée et pour laquelle je pense pouvoir avoir de meilleures notes. Néanmoins, pour les matières secondaires, le master de droit des affaires propose un choix plus intéressant, et plus adéquat à la préparation du master 2 de droit de l'informatique.

Je ne sais donc vraiment pas vers quel master m'orienter et la date fatidique approche de plus en plus ...

Pour mettre le plus de chances de mon côté pour la sélection au master 2, vaut-il mieux choisir le master de droit privé ou je pense avoir de meilleures notes ou le master de droit des affaires qui me préparerait mieux à la suite ?

De plus, j'ai peur que les recruteurs voient le choix du m1 droit privé comme une indécision quand à mon projet professionnel et un choix de la facilité.

Pour ceux qui ont déjà fait un M1 droit des affaires, les matières à TD (droit bancaire et droit fiscal des affaires) sont elles insurmontables ou sont elles moins compliquées qu'elles n'y paraissent ?

Merci à ceux qui sauront m'éclairer :)